

Martigny, le 10 avril 2024



LA CAMPAGNE « ENGAGE-TOI POUR TA COMMUNE » EST LANCÉE

S'engager pour sa commune ? Prendre des responsabilités ? Faire de nouvelles expériences et acquérir de précieuses compétences ? Construire un nouveau réseau ? Partager ses convictions ? Notre région a besoin de personnalités engagées qui se présentent aux élections de l'automne 2024.

Pourquoi ?

Certaines communes ont de plus en plus de mal à trouver suffisamment de candidat.e.s pour les élections communales. Depuis des années, la volonté de s'engager pour une telle fonction diminue.

Peu importe l'âge, le genre, le parcours professionnel, l'orientation politique ou la durée de résidence dans la commune, il est possible de se présenter aux élections et de s'engager ainsi pour le bien commun. Comment faire ? Consultez le site www.PrendsTaPlace.ch et contactez les représentant.e.s communaux de ta commune. Annonce-toi !

Quelle est la différence entre le Conseil communal et le Conseil général ?

Le Conseil communal gère les affaires de la commune au niveau exécutif : il définit et réalise, il gère l'administration communale. Selon les communes, il siège une à quatre fois par mois.

Le Conseil général officie au niveau législatif : il valide les budgets et les comptes, et intervient sur les lois ou règlements communaux. Il siège deux à six fois par an, selon les communes.

L'Antenne Région Valais romand, la Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis (RWO AG) et la Fédération des communes valaisannes ont lancé la campagne de sensibilisation «Engage-toi pour ta commune». L'objectif est de sensibiliser la population à ce sujet, d'élargir le cercle des candidat.e.s et de renforcer le système de milice. Différents canaux seront utilisés à cet effet jusqu'à fin juin 2024 (affiches, écrans numériques, annonces, spots radio ou médias sociaux). Le socle de la campagne est le site internet PrendsTaPlace.ch, sur lequel figurent toutes les informations importantes pour les personnes intéressées.